

Conseil patrimoine bâti

église *Saint-Laurent*

de RAUVILLE-LA-PLACE



Compte-rendu d'observation

Visite du 12 AVRIL 2016

Participants :

M. FAUDEMÉR, maire de RAUVILLE-LA-PLACE
M. ERNAULT, architecte-conseiller au c.a.u.e. de la Manche
B. PERRUAUX, stagiaire au c.a.u.e. de la Manche



c.a.u.e.
de la manche
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



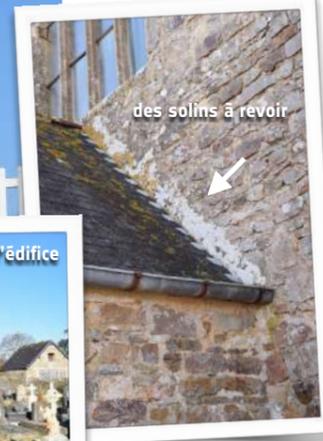
L'ÉTAT DES LIEUX APPARENTS

en quelques mots ...

L'église de *Rauville-le-Place* présente un état de conservation relativement aléatoire. L'édifice semble principalement affecté par des entrées d'humidité dans ses parties hautes. Aussi, en regard des altérations présentes aujourd'hui sur les voûtains de bois du vaisseau de nef et de leurs développements très localisés, il pourrait se dessiner une cartographie des plafonds selon deux pôles de pathologies bien distincts : d'une part, les désordres liés à l'état de vétusté des éléments composant les couvertures (ardoises, crochets, liteaux, etc.) et d'autre part, ceux liés à la dégradation probable de l'ensemble des organes d'étanchéité associés aux techniques de mise en œuvre de l'ardoise en toiture tels que solins, nocquets, chéneaux, etc. Aussi, la dégradation probable de solins censés assurer les liaisons des couvertures avec le droit des ouvrages de maçonneries émergeant en toiture (comme la tour du clocher et les surmonts des murs-pignons *Ouest* et du chœur) semblent en grande partie responsables de la migration de l'eau de pluie dans les combles. A l'extérieur, sur la périphérie du bâtiment, le réseau de gouttières présente également quelques faiblesses. Toutefois, les descentes des eaux pluviales provenant des toitures sont reprises en sol par canalisation souterraine. Ce dispositif semble avoir été salvateur pour l'équilibre sanitaire des parties basses de l'édifice. En revanche, il ne semble exister aucun regard de visite au droit de ces descentes de gouttières (à l'exception de la descente présente au chevet de l'édifice, sur le versant *Sud*). Le fait de ne pas pouvoir avoir accès au pied de ces descentes n'en permet pas un entretien régulier (il en résulte souvent un risque de colmatage à l'intérieur de ces descentes et, le cas échéant, un débordement de celles-ci lors de précipitations avec, le cas échéant, un impact récurrent et direct sur le bas des maçonneries). Par aggravation, le sol du cimetière semble, au cours du temps, avoir été modifié avec l'implantation récente de sépultures aux abords immédiats des murs de l'église. Aujourd'hui, ces zones fragilisent l'équilibre sanitaire de l'édifice en ramenant systématiquement, par effet de cuvette ou de contre-pente, l'humidité du sol contre les maçonneries. Une légère recharge de ces sols (par exemple sous forme de glacis enherbé) permettrait de pallier naturellement à ce défaut en renvoyant notamment l'eau vers un exutoire différent. Là où la présence de sépultures ou de contreforts n'en interdit pas la possibilité, un assainissement des sols pourrait également être envisagé. En tout état de cause, l'idée de procéder à cet assainissement en périphérie de l'édifice ainsi qu'à une recharge des sols pourrait être une opportunité à saisir pour envisager une finition* permettant d'assurer de meilleures conditions pour la préservation du bâti tout en recherchant sa perpétuelle mise en valeur.



surmonts maçonnés à revoir
nocquets à revoir
solins à revoir



des solins à revoir



retrouver un pied à l'édifice

*Ici, la restitution d'un léger glacis enherbé (en continuité

du paysage existant aujourd'hui sur le versant *Nord* de l'édifice) permettrait de faire une pierre deux coups ; c'est-à-dire rétablir un meilleur équilibre sanitaire en pied de bâtiment tout en permettant de bonifier la mise en valeur de l'église (ici, un « socle » enherbé favoriserait la lecture de l'architecture de l'édifice et de son cimetière). Aussi, la restitution d'un enherbement autour de l'église permettrait de surcroît à la collectivité un entretien plus aisé et moins coûteux à l'avenir.



une étanchéité extérieure à revoir autour de la tour-clocher.



altérations des enduits dans la chapelle du clocher.

Une fois les opérations visant à rétablir l'étanchéité des couvertures achevées, la réfection des enduits intérieurs de la chapelle du clocher et ceux du transept Nord pourraient être envisagés.

DES POINTS DE VIGILANCE

par ordre d'importance

Au regard de cet état des lieux apparent, un certain nombre d'actions pourraient être, d'ores et déjà, envisagées :

✓ **Intervention sur les couvertures** > l'ensemble des couvertures de l'édifice est à vérifier et, le cas échéant, pour tout ou partie, à changer. En vue d'éventuelles opérations de restauration à envisager sur ces couvertures, un examen des charpentes constituera un préalable indispensable à toute intervention (cohésion mécanique des bois, état des assemblages, etc.).

✓ **Réfection des organes d'étanchéité en couverture** > l'ensemble des organes d'étanchéité présent en couverture est concerné. Sont principalement concernés les solins et nocquets faisant la liaison entre les versants de toitures et les maçonneries de la tour-clocher. Ces zones semblent permettre un passage d'humidité comme en témoignent les altérations perceptibles localement sur les boiseries du berceau de couverture intérieur. Un regard tout particulier devra être apporté aux solins du petit porche Occidental. Par ailleurs, la réfection des surmonts maçonnés coiffant les murs-pignons *Ouest et Est* ainsi que celui séparant le vaisseau de nef du chœur sera à prendre en compte dans la perspective de travaux à mener sur l'étanchéité des toitures.

✓ **Intervention sur les sols extérieurs** > compte tenu de l'affaissement du niveau de sol en pied de bâtiment causé par les aménagements du cimetière, une légère recharge des sols pourrait être envisagée. Cette recharge en pied d'édifice pourrait alors prendre, en finition, l'aspect d'une banquette enherbée sous forme de légers glacis. Cette disposition permettrait notamment d'épauler certaines pierres de fondation mises à nu et d'éviter, de surcroît, à ce que l'humidité en sol provenant du cimetière ne soit renvoyée systématiquement vers les murs de l'église (restituer un exutoire vers une zone de drainage pourrait être une solution). Aussi, cette recharge en terre végétale pourrait localement accepter un compactage notamment au pied de la chapelle *septentrionale* où la stabilité des pierres de culées des contreforts semble avoir été particulièrement éprouvée (une fissure présente dans l'épaisseur maçonnée des parois situées à l'aplomb de cette zone exprime le fait de pierres qui se dérobent). **NB** : le fait de restituer le caractère d'origine aux abords directs de l'église avec un enherbement concourt autant à mettre en valeur le lieu que de se défaire en grande partie d'un désherbage du cimetière souvent contraignant. Ici, deux à trois fauches d'herbe à l'année seraient suffisantes pour favoriser le dialogue entre l'architecture médiévale de l'église et le paysage naturel du cimetière. **Attention** : au regard de la configuration architecturale apportée par l'épaisseur des contreforts (notamment au niveau du chevet) et par la présence parfois de sépultures aux abords immédiats de l'édifice, la mise en œuvre d'un drainage en périphérie des bâtiments devra être étudiée avec précaution et devra probablement se faire dans le temps selon des schémas d'avancées par tranches. L'élaboration d'un plan de gestion du cimetière pourrait permettre de faciliter la mise en place de cet assainissement. Toutefois, là où ces opérations pourront être rendues possibles, un drainage en canalisation drainante (c'est-à-dire placé à une distance respective des maçonneries afin de ne pas les fragiliser) pourrait être envisagé. Selon toute vraisemblance, la façade *Nord* de l'église semble appeler à une forme de priorité sur les thèmes de l'assainissement des sols. **NB** : l'intervention sur les extérieurs pourrait être l'occasion de parfaire le dispositif de reprise en sol des descentes de gouttières en plaçant un regard pour les points de collecte qui, aujourd'hui, n'en disposent pas.

✓ **Réfection de l'étanchéité des baies** > l'étanchéité de l'ensemble des pieds et pourtours de baies est à vérifier. De la même façon, la restitution d'un exutoire des eaux de condensats, notamment pour les verrières *Sud*, est à envisager pour les baies où le dispositif n'est plus effectif. **NB** : afin de prévenir d'éventuelles pathologies, l'ensemble des barlotières des vitraux pourraient être vérifiées dans le cadre de ces opérations. Une fois les travaux de réfection de l'étanchéité des verrières achevés, la restauration des enduits des éveils de baies pourrait être envisagée.

✓ **Restauration des maçonneries de la tour clocher** > en complément des travaux visant à parfaire l'étanchéité en partie haute des solins et nocquets ceinturant le clocher, la réfection de l'étanchéité de certaines parties de maçonneries pourrait être également envisagée. Ces opérations consisteront par exemple à renforcer l'étanchéité des petits épaulements de corniches et, par conséquent, à stopper d'éventuelles infiltrations de l'humidité à l'intérieur de la tour-clocher depuis ces parties. L'utilisation d'une chaux hydrofuge pourrait être envisagée sur les parties les plus exposées à la stagnation des eaux de pluies. Toutefois, l'emploi d'une chaux hydrofuge avec la chaux doit relever d'un usage exceptionnel (pour des parties sommitales d'ouvrage comme une tête de mur et plus généralement dans le cas de profils maçonnés relativement plans) mais reste, en revanche, fortement déconseillé pour toute paroi verticale de maçonneries. Pour cette dernière, une chaux traditionnelle permettra d'assurer l'équilibre sanitaire des épais ouvrages de pierres. De façon générale, l'emploi d'une chaux aérienne (ou hydraulique en fonction de la dureté et de la nature du support sur lequel elle est appliquée) est préféré, par exemple dans le cas d'un projet d'enduit ou de rejointoiement.

Action(s)

VERS UNE RESTAURATION PÉRENNE

pour ce patrimoine communal

Si l'ensemble des travaux à envisager sur l'église *Saint-Laurent* concerne des opérations de simple réfection et d'entretien ordinaire pouvant se satisfaire de l'intervention d'**artisans** maîtrisant les **techniques de mise en œuvre** appelées par ce type de patrimoine, il n'en demeure pas moins que les compétences d'un **architecte** ou d'un **architecte du patrimoine** pourraient être nécessaires, voire incontournables, sur un certain nombre de points pour mener à bien un projet de restauration globale et permettre une préservation pérenne de l'édifice. Aussi, l'apport d'un professionnel reste autant bénéfique pour la juste considération de ce bien communal que pour les économies à imaginer dans la gestion et l'entretien de l'édifice dans le temps. Par ailleurs, les travaux de restauration sont l'occasion de valoriser l'histoire de la commune et de l'église, les objets d'art qu'elle abrite ainsi que les travaux de sauvegarde réalisés et leurs acteurs. Pour le plaisir des habitants et des visiteurs, un espace de médiation dédié peut présenter des panneaux ou pupitres de présentation bien illustrés, des vitrines sécurisées pour les objets d'art. Un éclairage des tableaux et des éléments architecturaux remarquables peut compléter cette mise en valeur du patrimoine. Pour l'ensemble de ces opérations, la collectivité peut être assurée de la permanence du conseil bienveillant du c.a.u.e. de la Manche.



... LES PIÈCES MANQUANTES

Cette carte postale ancienne révèle un cadre paysager dans le cimetière. Il semblerait que de larges parterres enherbés existaient autrefois autour de l'édifice. Les arbres participent de la qualité de l'enclos en accompagnement de l'architecture en termes de structure (alignement d'arbres, bosquet, arbres isolés) et de diversité (if, arbres fruitiers, hêtres...).



METTRE EN VALEUR L'HISTOIRE C'EST AUSSI METTRE EN VALEUR LE LIEU

POUR ALLER PLUS LOIN

l'idée de mettre en valeur

Pour des réflexions ultérieures concernant l'environnement de l'église, l'**accessibilité**, le **patrimoine arboré**, son entretien et sa préservation, la création d'un **jardin du souvenir**, ou la **mise en valeur** de l'enclos paroissial, la collectivité pourra solliciter le conseil du c.a.u.e. de la Manche dans le cadre d'une réflexion préalable.

Trésors du département



c.a.u.e.
de la manche

Conseil patrimoine bâti

église Saint-Laurent de RAUVILLE-LA-PLACE – avril 2016

AVERTISSEMENT

Cette intervention du C.A.U.E. s'inscrit dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sollicitée par la commune de RAUVILLE-LA-PLACE. En aucun cas, elle ne doit être considérée comme opérationnelle, étant une démarche de conseil et de sensibilisation. Les réflexions proposées permettront à la commune de RAUVILLE-LA-PLACE de définir des choix d'aménagement avec un objectif de qualité que pourrait développer ultérieurement un concepteur d'exercice libéral (Architecte, Architecte-Paysagiste, Urbaniste...), préalablement à toute mission de maîtrise d'œuvre.